

Délégation Départementale de l'Hérault

Unité Prévention et Promotion de la Santé Environnementale

Affaire suivie par : Pauline RAYMOND/Noël FIARD/ Julien FECHEROLLE

Téléphone : 04.67.07. 20.17/01

Mail : pauline.raymond@ars.sante.fr

Ref : PR-24-398-COND-PRIVE-VERNIERE-CS 2025

Date : 23/12/2024

P.J : 2

Monsieur le Directeur

Usine d'embouteillage Vernière

570 D 160

34600 LES AIRES

Objet : Porter à connaissance « transfert filière de traitement/ressource Vernière » et contrôle sanitaire 2025 – Usine d'embouteillage eau minérale naturelle Vernière et eau de source Saint-Martial

Monsieur le Directeur,

Dans le prolongement de notre réunion du 9 décembre 2024 en sous-préfecture de Béziers, vous me transmettez en date du 13 décembre dernier et en application de l'article R1322-12 du code de la santé publique (CSP), un porter à connaissance modifié relatif au transfert de la filière de traitement de la ressource Vernière de l'usine d'embouteillage actuelle vers l'entrepôt de stockage déporté où se trouvera la future usine de conditionnement.

Ce dossier constitue également une demande de dérogation temporaire d'utiliser la filière de traitement de la ressource en eau minérale La Cairolle, le temps des travaux de transfert et de la maturation de la nouvelle filière de traitement Vernière, pour traiter l'eau minérale naturelle prélevée sur la ressource Vernière.

Considérant que la nouvelle filière de traitement et que les différentes étapes de traitement qui seront déplacées sont identiques à l'actuelle filière autorisée, l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2020 autorisant l'exploitation de la source Vernière à des fins de conditionnement ne sera pas modifié.

Par ailleurs, je n'ai pas de réserve à l'exploitation temporaire de la filière de traitement de l'eau minérale naturelle du captage La Cairolle pour traiter l'eau minérale naturelle du captage Vernière, dès lors que les deux filières de traitement sont identiques. Vous voudrez bien m'informer régulièrement, pendant la période, des résultats de la qualité de l'eau minérale naturelle Vernière, après traitement sur la filière La Cairolle.

Conformément au dernier alinéa de l'article R1322-12 du CSP, une visite de récolement par l'ARS Occitanie de la nouvelle filière de traitement Vernière sera programmée. Des prélèvements pour analyses de la qualité de l'eau minérale, par le laboratoire agréé mandaté pour le contrôle sanitaire, permettront de vérifier l'efficacité de la filière et la conformité sanitaire de l'eau conditionnée traitée. Vous voudrez bien m'informer de la fin des travaux de déménagement et l'opérationnalité de cette nouvelle filière.

De plus, vous voudrez bien conserver tous les documents attestant de la traçabilité des différentes productions, notamment pendant la période dérogatoire.

En outre et conformément à l'article L.1322-2 du Code de la Santé Publique, vous trouverez ci-joint les programmes prévisionnels du contrôle sanitaire 2025 de l'eau minérale naturelle de l'usine Vernière et de l'eau de source Saint-Martial. Ces plannings pourront évoluer au cours de l'année 2025 en fonction des modifications et des autorisations qui pourront être accordées.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur les difficultés d'échantillonnage rencontrées sur l'année 2024 par le laboratoire Eurofins, mandaté par l'ARS afin de réaliser le programme réglementaire du contrôle sanitaire des eaux minérales naturelles et de l'eau de source de votre établissement. En effet, plusieurs prélèvements n'ont pu être réalisés conformément au planning annuel partagé en début d'année dernière.

Aussi, afin de faciliter les passages du laboratoire Eurofins en 2025 ainsi que la réalisation du contrôle sanitaire réglementaire, je vous remercie de bien vouloir me communiquer, chaque vendredi, le planning prévisionnel des productions de la semaine suivante.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.


P/ le Directeur Général
Le Directeur de la Délégation Départementale de l'Hérault

Mathieu PARDELL

Copie à : sous-préfecture de Béziers

Code de l'installation	Nom de l'installation	Type de l'installation	Nom du PSV	Code du PSV	Code postal + commune du maître d'ouvrage	Localisation du PSV	Type d'eau du PSV	Programme 2025 du PSV (+ paramètres terrain pour chaque analyse)	Type de visite	Motif de prélèvement	OBSERVATIONS
003464	EE SOURCE DE LA CAIROLLE	CAP	EE SOURCE DE LA CAIROLLE	0000003922	34600 LES AIRES	ROBINET TÊTE DE FORAGE	B2	1R12M et 3R1M	TR TR	CS	Planning prévisionnel susceptible d'évoluer en 2025
004415	EE SOURCE VERNIERE	CAP	EE SOURCE VERNIERE	0000005052	34600 LES AIRES	ROBINET TETE DE FORAGE	B2	1R12M et 3R1M	TR TR	CS	
007959	EE CHAINE D'EMBOUT. VERNIERE 2020	UDI	EE CHAINE VERNIERE 2020	0000007987	34600 LES AIRES	SORTIE CHAINE	MI	8C1 et 1C14M	AC AC	CS	
004519	EE. CHAINE EMBOUT. LA CAIROLLE GAZ.	UDI	EE CHAINE LA CAIROLLE GAZEUSE	0000005154	34600 LES AIRES	SORTIE CHAINE	MI	8C1 et 1C14M	AC AC	CS	

Cod de l'installa-tion	Nom de l'installation	Type de l'installation	Nom du psv	Code du psv	Code postal + commune de maître d'ouvrage	Localisation du psv	Type d'usage du psv	Programme 2025 du psv (si caractéristique de la source pour chaque caractéristique)	Type de date	Identifiant préfixement	OBSERVATION
027962	ES SOURCE SAINT MARTIAL 2020	CAP	ES SOURCE SAINT MARTIAL 2020	000001992	36001 LES ANES	ROBINET TÊTE DE FORAGE	B2	1811.3.44.1811	TR.18	CS	
027964	ES SOURCE EMERGUT ET MARTIAL 2020	LUN	ES SOURCE EMERGUT, EAUX DE SOURCE ET MARTIAL	000001992	36001 LES ANES	SORTIE CHAÎNE	CD	1811.3.44.1811	AC.18	CS	Planning prévisionnel susceptible d'évoluer en 2025.